



## Déclaration liminaire du SNALC au CTA du 9 novembre 2021

Monsieur le Recteur, l'an dernier au CTA de novembre, comme les années précédentes, le SNALC vous avait dressé la liste de tous les points négatifs de la rentrée et ils étaient nombreux. Force est de constater que la situation de l'école et de ses personnels s'est encore dégradée à la rentrée 2021.

Notre ministre persiste à prendre des décisions au dernier moment et nous les apprenons dans la presse. Cela s'est reproduit il y a quelques jours encore avec le premier anniversaire de l'assassinat de notre collègue Samuel PATY, avec des consignes pour lui rendre hommage reçues bien tardivement dans les établissements, consignes tellement souples ou plutôt laissées à l'appréciation de chaque personnel de direction, que, contrairement à ce que certains médias ont affirmé, il n'y a pas eu de minute de silence dans tous les établissements scolaires, minimisant ainsi un peu plus le nombre d'atteintes à la laïcité.

Nous redisons aujourd'hui ce que nous répétons depuis trop longtemps. Les personnels de l'Education nationale sont toujours sous-payés, qu'ils soient enseignants ou non-enseignants, titulaires ou contractuels. Les AESH, par exemple, sont exploités, non seulement leur rémunération est faible mais les PIAL ont dégradé des conditions de travail déjà difficiles. Les professeurs français n'ont toujours pas récupéré la perte de pouvoir d'achat qu'ils subissent depuis 30 ans. Ils figurent encore parmi les enseignants les moins bien payés en Europe. M. BLANQUER aurait mieux fait de s'abstenir, quand, le 26 février 2020, il a déclaré vouloir « faire du prof français le professeur le mieux payé d'Europe, en mettant le paquet ». C'est le problème à l'heure actuelle, en particulier avec internet, les déclarations que l'on fait dans les médias restent, et « l'Ecole de la confiance » en prend un coup ! Ce n'est pas la prime d'attractivité, insuffisante et perçue seulement par une partie des professeurs, que le ministère considère comme une revalorisation, qui va nous redonner confiance.

Le SNALC dénonce, encore et toujours, pour les personnels de notre ministère, l'absence de véritable médecine du travail, la menace qui plane sur les retraites, la diminution drastique de leurs droits et le manque de transparence dans la gestion de leur carrière, suite à la destruction du paritarisme.

En ce qui concerne les conditions de travail impactées par les différentes réformes du collège et du lycée, le nombre d'élèves par classe, les nombreuses tâches chronophages dénuées de sens et les pressions, voire les agressions, de la part d'un nombre croissant de parents ou d'élèves, la situation a empiré !

La réforme du lycée pose suffisamment de problèmes, en particulier en termes d'emplois du temps, pour les professeurs comme pour les élèves. Il fallait en plus attaquer la liberté pédagogique, avec le Plan Local d'Évaluation ! Sous prétexte de ce PLE, des personnels encadrants, IPR comme chefs d'établissement, en s'appuyant sur le *Guide de l'évaluation* de l'inspection générale, qui n'est pas un texte contraignant, tentent d'imposer des pratiques qui vont à l'encontre de ce qui est dit dans l'arrêté et la note de service. Le SNALC rappelle à ce propos son opposition au contrôle continu et son attachement à un baccalauréat national avec des épreuves terminales et anonymes, seule organisation des examens permettant une égalité de traitement entre les élèves.

Le SNALC dénonce depuis longtemps les effectifs trop élevés dans notre académie, à tous les niveaux, même en éducation prioritaire. Dans le 1<sup>er</sup> degré, 30 élèves par classe, 25 et plus en éducation prioritaire (hors classes dédoublées et plafonnées à 24) ; pour le 2<sup>nd</sup> degré, 30 élèves en collège, 25 ou plus en éducation prioritaire, 35 si ce n'est plus en lycée... Pour le SNALC cet état de fait est inacceptable et même insupportable alors que nous sommes toujours en pleine pandémie. Les suppressions de postes de l'année dernière dans le 2<sup>nd</sup> degré ont fait d'énormes dégâts. Les documents transmis par vos services, Monsieur le Recteur, font état de plus d'élèves que prévu dans le 1<sup>er</sup> degré dans le secteur public comme dans le secteur privé, le Var recevant plus d'élèves que les Alpes Maritimes. Pour le 2<sup>nd</sup> degré, même si la prévision d'effectifs n'atteint pas sa cible dans le secteur public, on constate une augmentation du nombre d'élèves, en particulier dans le 1<sup>er</sup> cycle. Dans le secteur privé, par contre, les prévisions sont atteintes au niveau académique, même si l'augmentation du nombre d'élèves est en fait dans le Var.

Dans le budget 2022, le gouvernement continue sa politique en faveur du 1<sup>er</sup> degré avec la fin du dédoublement des GS de maternelle en éducation prioritaire, ainsi que la généralisation du plafonnement à 24 élèves en GS, CP et

CE1 hors éducation prioritaire ; il prévoit aussi une augmentation des décharges de direction mais compte uniquement sur une baisse d'effectifs pour tout financer. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, les postes en plus de CPE, d'assistantes sociales, d'infirmières et d'inspecteurs seront financés par 470 nouvelles suppressions de postes de professeurs. Il est encore prévu d'augmenter le nombre d'heures supplémentaires. Et nous savons désormais, par expérience, que les postes qui manqueront au 1<sup>er</sup> degré seront pris au 2<sup>nd</sup>. Le gouvernement est donc complètement sourd et aveugle devant les remontées du terrain faites par les élus du personnel. A moins que personne au ministère ne se donne la peine de regarder les choses en face. La situation dans notre académie est plus qu'explosive, en particulier dans les collèges et les lycées. Les collègues ne supporteront pas, et bien des salles de cours non plus, une énième hausse du nombre d'élèves par classe. Ils auront aussi du mal à avaler la hausse du budget alloué à l'enseignement privé, entre augmentation des dépenses de remplacement et prise en charge des maternelles.

A propos du plan académique d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023, qui est un des points à l'ordre du jour, nous sommes satisfaits de voir que nos remarques sur la forme ont été entendues et que le point médian, qui abîme notre langue en la rendant illisible, et donc incompréhensible, en a été banni, comme M. BLANQUER lui-même le recommande, suivant en cela la circulaire du 21 novembre 2017, parue au Journal Officiel le 22 novembre 2017. Il n'y avait aucune raison que notre plan académique ne soit pas rédigé de la même façon que le plan national. Ces textes sont déjà assez lourds avec les formes développées.